

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE SAINT-JEAN-SUR-REYSSOUZE**

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-023

Séance du 1^{er} avril 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE PREMIER AVRIL À 20 HEURES,**

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme
COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé,
CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, HENRY DIT
GUILLAUMIN Stéphane, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET
Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA
Évelyne, VÉLON Guillaume.

Excusé :

Absent :

Secrétaire de séance : Alexis FAVIER

OBJET : Désignation des représentants au sein du SIVOS.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2014 portant création du SIVOS du RPI,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 octobre 2022 portant modification de l'arrêté en date du
18 décembre 2014 et notamment son article 5 indiquant la clé de répartition du nombre de
délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 3 délégués titulaires et 2 délégués suppléants de la
commune auprès du SIVOS.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,

Madame la Maire explique à l'assemblée que la commune de Saint-Jean-sur-Reyssouze est l'une des trois communes qui composent le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) avec les communes de Lescheroux et de Saint-Julien-sur-Reyssouze. Elle présente le fonctionnement du SIVOS avec notamment 9 élus titulaires et 6 suppléants (3 titulaires et 2 suppléants par commune) avec un Président et 2 Vice-Présidents. Elle précise les différents attributs du SIVOS ainsi que le principe de répartition du budget. Elle ajoute que cela représente un comité syndical tous les 2 mois environ, ainsi que des réunions de commissions (matériel, cantine, ressources humaines, centre de loisirs sans hébergement...).

Considérant que Madame Sandrine COURTOIS, Madame Frédérique BOYER et Monsieur Aurélien CHARVET se portent candidats en tant que délégués titulaires, Madame Florine SYLÉNÉ et Monsieur Guillaume VÉLON se portent candidats en tant que délégués suppléants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE de procéder, sous la présidence du Maire, à l'élection des délégués titulaires, puis des délégués suppléants par vote à main levée :

- Madame Sandrine COURTOIS s'étant portée candidate pour être déléguée titulaire, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : COURTOIS Sandrine : 15 voix

Madame COURTOIS Sandrine, élue à l'unanimité a été proclamée déléguée titulaire.

- Madame Frédérique BOYER s'étant portée candidate pour être déléguée titulaire, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : BOYER Frédérique : 15 voix

Madame BOYER Frédérique, élue à l'unanimité a été proclamée déléguée titulaire.

- Monsieur Aurélien CHARVET s'étant porté candidat pour être délégué titulaire, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : CHARVET Aurélien : 15 voix

Monsieur CHARVET Aurélien, élu à l'unanimité a été proclamé délégué titulaire.

- Madame Florine SYLÉNÉ s'étant portée candidate pour être déléguée suppléante, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : SYLÉNÉ Florine : 15 voix

Madame SYLÉNÉ Florine, élue à l'unanimité a été proclamé déléguée suppléante.

- Monsieur Guillaume VÉLON s'étant porté candidat pour être délégué suppléant, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : VÉLON Guillaume : 15 voix

Monsieur VÉLON Guillaume, élu à l'unanimité a été proclamé délégué suppléant.

CHARGE Madame la Maire de transmettre cette délibération à la Présidente du SIVOS.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 1^{er} avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

